



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 28 juin 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU, M. GIRAULT, M. BOICHE et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme DUQUE et M. DEDIANNE Alain.

Étaient excusés : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Absents non excusés : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY

N° 2023-090 : ÉTUDE DE FAISABILITÉ CUISINE CENTRALE : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE ET BANQUE DES TERRITOIRES :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre du plan alimentaire local et dans la perspective de projet d'une cité scolaire à Clamecy, est envisagé la création d'une cuisine centrale municipale, alimentée par les productions de la régie agricole communale et par une majorité de produits locaux et bio, elle participera au bien mangé de nos écoliers et au respect de la loi EGALIM. Dans le cadre de l'ORT et du dispositif Petites Villes de Demain, le bâtiment Schon a été retenu. Une étude de faisabilité doit être réalisée.

Il précise que le coût est estimé à 9 425 € HT et réalisée par Nièvre Aménagement avec un accompagnement financier par la banque des territoires à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'étude de faisabilité de la cuisine centrale municipale
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de la Nièvre la plus élevée possible
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.